

Avis d'appel public à la concurrence

Pouvoir adjudicateur :

Désignation :

Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet

10 route de Técou

81600 TECOU

Téléphone : 05.63.83.61.61

Adresse internet : <http://www.gaillac-graulhet.fr>

E-Mail : accueil@gaillac-graulhet.fr

Statut : Etablissement public local à caractère administratif

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>

L'avis concerne un accord-cadre.

Objet de l'accord-cadre : Accord cadre à marchés subséquents pour l'achat et la fourniture de granulés de bois en vrac pour les chaufferies individuelles.

Accord-cadre couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

Type d'accord-cadre de fournitures : Achat

Forme des marchés subséquents : Marchés ordinaires.

Lieu principal de livraison : Le territoire de la communauté d'agglomération

CPV principal : 09111400 Combustibles à base de bois

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Dévolution en marchés séparés*Informations sur les lots :*

Lot n°1 Fourniture de granulés de bois aux écoles

Lot n°2 Fourniture de granulés de bois à l'école sainte Cécile d'Avès située dans la commune de Gaillac

L'accord-cadre prend effet à sa notification jusqu' 30 avril 2026. Il est renouvelable 2 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois.

Concernant le lot n°1 Fourniture de granulés de bois aux écoles :

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 50 000€ HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 50 000€ HT

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°2 est de 50 000€ HT

Concernant le lot n°2 Fourniture de granulés de bois à l'école sainte Cécile d'Avès située dans la commune de Gaillac :

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 13 333€ HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 13 333€ HT
Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°2 est de 13 334€ HT

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

Les candidats peuvent présenter des offres pour tous les lots.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Présentation de candidature :

Dépôt classique : La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>).

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont :

Capacité économique et financière : Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.

Procédure : MAPA ouvert

Critères d'attribution

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères qui suivent, pondérés par points :

Critères d'attribution de l'accord cadre

1. Le critère Moyens techniques pondéré à 40 points
 - 1.1. Sous-critère Moyens matériels pondéré à 20 points sur 40 points.
 - 1.2. Sous-critère Caractéristiques techniques des camions (capacité des stockage, équipés de dépoussiéreuses, pesée embarquée...) pondéré à 20 points sur 40 points.
2. Le critère Démarche pour limiter l'impact environnemental durant la réalisation des prestations (Qualifications et certifications PEFC pour granulés de bois en vrac) pondéré à 20 points
3. Le critère Moyens humains et organisationnels pondéré à 40 points
 - 3.1. Sous-critère Moyens humains dédiés au marché pour la gestion administrative pondéré à 10 points sur 40 points.
 - 3.2. Sous-critère Modalités organisationnelles de réception d'une commande pondéré à 10 points sur 40 points.
 - 3.3. Sous-critère Organisation et garantie des livraisons pondéré à 20 points sur 40 points.

Critères d'attribution du marché subséquent de l'accord cadre

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

1. Critère Prix des prestations pondéré à 80 sur 100 points.
2. Critère Délais de livraison pondéré à 20 sur 100 points.
 - 2.1. Sous-critère Délais de livraison urgente (24 heures) pondéré à 5 points sur 20 points.
 - 2.2. Sous-critère Délais de livraison standard (4 jours) pondéré à 15 points sur 20 points.

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence de l'accord-cadre : 25-25-PAF

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 03/09/2025

Date limite de réception des offres : 30/09/2025 à 17:00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Conditions de remise des candidatures

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur www.marches-securises.fr

Modalités essentielles de financement et de paiement : Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Avis périodique : Il ne s'agit pas d'un accord-cadre renouvelable.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise peut présenter plusieurs offres pour l'accord-cadre en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

Service pour renseignements sur recours

Tribunal administratif de Toulouse

68 rue Raymond IV

BP 7007

31068 Toulouse CEDEX 07

Tél: 05.62.73.57.57

fax : 05.62.73.57.40

Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr